



Prorogation période d'essai ?

Par **jessicadream**, le **12/01/2019** à **14:43**

Bonjour,

J'ai obtenu un contrat en CDI (temps partiel) depuis le 17/09/2018, j'ai eu une période d'essai de 2 mois, qui a été renouvelée une fois, et qui prendra fin le 17/01/2019.

Je ne me plait pas du tout dans mon nouveau travail, l'ambiance y est très difficile, ce qui m'a amenée à une dépression, en attendant je prospectais les offres d'emploi dans l'espoir de trouver autre chose rapidement.

J'ai appris hier qu'il y aurait une possibilité dans une autre entreprise également à temps partiel, et dans un domaine différent qui m'intéresserait, mais je n'en saurais plus que dans le courant de la semaine, cependant ma période d'essai prend fin le 17/01, et d'après ce que j'ai pu lire il faut prévenir l'employeur 48h à l'avance pour mettre fin à celle-ci, c'est à dire qu'il faudrait que je lui dise lundi au plus tard.

Cependant j'ai lu que la période d'essai pourrait peut être être prorogée en cas d'arrêt maladie, je suis embrouillée car sur certains sites j'ai lu que la période d'essai est normalement prorogée du nombre de jours de l'arrêt maladie, sur un autre site j'ai lu que si l'arrêt maladie arrive en fin de période d'essai, et qu'il est par exemple de 2 semaines, la période d'essai serait prorogée que d'une semaine, donc je ne sais plus trop.

Ce que j'aimerais éviter dans tout cela c'est d'attendre la fin de la période d'essai, car à la fin de celle-ci j'aurais normalement 1 mois de préavis à respecter et je ne sais pas si la nouvelle entreprise pourra se permettre d'attendre autant.

J'avais également un reliquat de droits ARE, je souhaiterais savoir si dans le cas où c'est moi qui met fin à mon contrat je pourrais retrouver mes anciens droits au chômage (par rapport à mon précédent emploi), si toutefois je devais me retrouver à nouveau au chômage un de ces

jours.

Pour ceux qui sauront me renseigner au mieux je vous en remercie par avance.

Cordialement.